



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/02/2026
Date d’Affichage	12/02/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LÉBOUC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absent :

Mme Sylvie COUPE

Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°014-2026

Validation des résultats de l'appel d'offres pour les travaux « Avenue du Maine, du parking et de la résidence Le clos des Capucines »

Madame Stéphanie GARNIER, 2^{ème} adjointe, présente le dossier.

Elle rappelle que l'estimation de ces travaux est de 126 750.36 € TTC pour l'aménagement Avenue du Maine et le parking et de 109 076.04 € TTC pour la résidence « Le clos des capucines », soit un total de 235 826.40 € TTC.

Après analyse par la commission d'appel d'offres, elle propose de retenir pour les lots suivants :

♦ **Lot n°1 Terrassement – Voierie - Assainissement EP-EU – Espaces verts**

L'entreprise **HENRY Frères** a été retenue pour un montant de 155 841.85 € HT

♦ **Lot n°2 Réseaux souples**

L'entreprise **LTP LOISEL** a été retenue pour un montant de 15 887.75 € HT

♦ **Lot n°3 Espaces verts**

L'entreprise **LAMBERT Paysage** a été retenue pour un montant de 7 538.00 € HT

Ainsi le résultat après consultation est de 197 975.40 € HT.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 035-213501380-20260218-D014_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les propositions faites par la commission d'appels d'offre
- **D'IMPUTER** ces travaux en investissement à l'opération 117 « Opérations de sécurité – Avenue du Maine » à l'article 231 – Immobilisations corporelles en-cours
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le